



PARCOURS SPORTIF SAPEUR POMPIER



CIS MENTON GPT EST

SAMEDI 19 AVRIL 2014

PSSP Départemental 2014

DEROULEMENT DES EPREUVES

08H00 APPEL DES CONCURRENTS SUR LE STADE « ST. ROMAN » MENTON

08H30 PARCOURS SPORTIF DU SAPEUR-POMPIER - LANCER DE POIDS

CATEGORIES :

- TOUTES CATEGORIES FEMININES
- MINIMES, CADETS, JUNIORS MASCULINS

SAUT EN HAUTEUR

CATEGORIES :

- TOUTES CATEGORIES FEMININES
- MINIMES MASCULINS

09H30 GRIMPER DE CORDE **AU CIS MENTON**

CATEGORIES :

- TOUTES CATEGORIES FEMININES ET MASCULINS

SERIES DE 80 METRES

CATEGORIES :

- MINIMES FEMININES ET MASCULINS

09H45 SERIES DE 100 METRES

CATEGORIES :

- CADETTES, JUNIORS, SENIORS ET VETERANS FEMININES
- CADETS, JUNIORS, SENIORS ET VETERANS MASCULINS

10H30 PARCOURS SPORTIF DU SAPEUR-POMPIER - LANCER DU POIDS

CATEGORIES :

- SENIORS ET VETERANS MASCULINS

SAUT EN HAUTEUR

CATEGORIES :

- CADETS, JUNIORS, SENIORS ET VETERANS MASCULINS

500 METRES

CATEGORIES :

- MINIMES FEMININES ET MASCULINS

10H45 800 METRES

CATEGORIES :

- CADETTES ET CADETS

11H15 1 000 METRES

CATEGORIES :

- JUNIORS, SENIORS ET VETERANS FEMININES
- JUNIORS, SENIORS ET VETERANS MASCULINS

11H45 FINALES DU 100 METRES

TOUTES CATEGORIES

12H15 4 x 100 METRES

PAR EQUIPE MIXTE TOUTES CATEGORIES

12H45 PROCLAMATION DES RESULTATS – VIN D'HONNEUR

SELECTION POUR L'EPREUVE ZONALE

**LES QUATRE MEILLEURS TEMPS DU PSSP ET LE PREMIER DE CHAQUE EPREUVE
ATHLETIQUE DANS CHAQUE CATEGORIE.**

1 REMPLAÇANT TOUTES EPREUVES

JURY DES COMPETITIONS

Le jury qui a qualité pour régler les cas litigieux et dont les décisions sont sans appel sera présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant.

0000000

LA FINALE REGIONALE DU PARCOURS SPORTIF DU SAPEUR-POMPIER

à GAP - (HAUTES ALPES)

Le samedi 24 mai 2014

0000000

LA FINALE NATIONALE DU PARCOURS SPORTIF DU SAPEUR-POMPIER

aura lieu à SALON DE PROVENCE (13)

Le samedi 21 juin 2014

Sélection par le PSSP et Epreuves Athlétiques Régional

0000000

REGLEMENT

Article 1 :

La compétition est placée sous la responsabilité de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Article 2 :

Ces épreuves sont ouvertes :

- à tous les Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires en activité de service et régulièrement inscrits sur les registres d'un Centre d'Incendie et de Secours depuis le 1^{er} Janvier de l'année de l'épreuve et à jour de leur visite médicale.
- aux Jeunes Sapeurs-Pompiers régulièrement encadrés et inscrits, au 1^{er} Janvier de l'année de l'épreuve dans une association habilitée de Jeunes Sapeurs-Pompiers qui ne pourront courir que dans la catégorie Minime, Cadet ou Junior en fonction de leur âge.
- la participation à la Finale Nationale sera assujettie à des règles qui seront notifiées ultérieurement par la FNSPF.

Article 3 :

3.1 - Aucune limite n'est imposée dans le nombre de candidats admis aux différentes épreuves.

3.2 - Toutefois et au regard du règlement, chaque concurrent ne pourra participer **qu'à une seule épreuve** : soit une épreuve athlétique, soit au PSSP.

Article 4 :

Les fiches d'inscriptions dûment remplies devront parvenir au Groupement Fonctionnel Formation Sport pour le **mercredi 16 avril 2014**, dernier délai.

Article 5 :

En cas de contestation, il sera fait application de l'arrêté du 26 Octobre 1949 du Ministère de l'intérieur et du Ministère de l'Education Nationale, modifié, en ce qui concerne l'épreuve du PSSP, du Règlement de la Fédération Française d'Athlétisme en ce qui concerne les épreuves athlétiques, à l'exception du grimper de corde qui fait l'objet d'un règlement spécifique.

FINALE DEPARTEMENTALE DU P.S.S.P. ET E.A.

19 avril 2014 à MENTON

Stade St. Roman

CATEGORIES

	HOMMES	FEMMES
MINIMES	1999 – 2000	1999 – 2000
CADETS	1997 – 1998	1997 – 1998
JUNIORS	1995 – 1996	1995 – 1996
SENIORS	1975 à 1994	1975 à 1994
VETERANS	1974 et avant	1974 et avant

